

dénonciation d'escroquerie

Par belsou, le 06/06/2012 à 21:56

Bonjour,

J'ai découvert sur l'un de mes anciens collègues (il a quitté son poste depuis 1.5 ans) qu'il avait procédé à des achats plus que douteux, voire des achats carrément bidons. Il y en a pour au moins 1.5 millions d'euros d'achats frauduleux!

j'ai dénoncé ces faits auprès de ma direction, juriste de l'entreprise etc...Cela fait 6 mois. Ce dossier je l'ai étayé avec rapprochement des commandes clients / cmdes fournisseurs bidons, BL bidons, etc... J'ai une vague impression de voir s'étouffer cette grosse affaire, puisque cela peut nuire à certaines personnes. L'affaire semble bien coinçée jusqu'à prescription.

Comme cette affaire me tient à coeur; la question demeurre: comment peut-on dénoncer des présomptions d'escroqueries sans porter plainte car je ne suis pas le représentant de l'entreprise et sans attirer les souspçons sur moi au risque de me faire licencier. je pense que donner un dossier à la justice sous couvert d'anonymat ne peut non plus être retenu. Merci de m'indiquer qq pistes svp.